

Conseil général du 22 septembre 2025
Question écrite no 72
Rédigée par Jean-Claude Beuchat

Plan de mobilité pour l'administration communale de Haute-Sorne

Le Canton du Jura a adopté en 2023 un plan de mobilité ambitieux pour son administration, encourageant l'utilisation des transports publics et des modes de déplacement doux par ses collaboratrices et collaborateurs. Cette politique exemplaire contribue à réduire l'empreinte carbone, à améliorer les conditions de travail et à renforcer l'attractivité de l'administration cantonale.

Dans le même esprit, le syndicat de la zone d'activités de la Haute-Sorne (ZAM) a adressé en février dernier un courrier à l'ensemble des entreprises de la zone afin de connaître leurs pratiques et projets en matière de mobilité, dans le but d'optimiser les déplacements.

Deuxième plus grande commune du canton et employeur public important, la commune de Haute-Sorne est également concernée par ces enjeux. À relever que la commune a annoncé en août 2024 que les places de parc des parkings du terrain de football et de la halle polyvalente à Glovelier étaient désormais payantes, une mesure cohérente qui va dans le sens d'une mobilité plus responsable.

Il paraît dès lors légitime d'interroger le Conseil communal sur ses engagements et démarches en la matière.

Les questions au Conseil communal sont les suivantes :

1. La commune de Haute-Sorne dispose-t-elle déjà d'un plan de mobilité interne destiné à ses employé·e·s ?
2. Si oui, quelles en sont les principales mesures (encouragement à l'usage des transports publics, participation aux abonnements, promotion du vélo, covoiturage, etc.) ?
3. La commune a-t-elle conclu, à l'instar d'autres communes du canton, un contrat avec JobAbo ?
4. Si non, le Conseil communal prévoit-il d'élaborer un tel plan et selon quel calendrier ?
5. La commune envisage-t-elle de s'inspirer du modèle cantonal ou de collaborer avec d'autres acteurs de la ZAM pour développer une stratégie cohérente à l'échelle du territoire ?
6. Quel est le coût actuel des places de parc mises à disposition du personnel de l'administration communale et des écoles ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Jean-Claude Beuchat

